



Communauté  
d'Agglomération  
du Grand Besançon

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

### EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000015

-----  
Séance du lundi 26 juin 2006

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à La CCID  
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET  
Conseillers communautaires en exercice : 138

**Étaient présents :** Amagney : Jean-Pierre FOSTEL Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL Auxon-Dessous : Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 1.2.3) Avanne Aveney : Christian GAGNEPAIN (jusqu'au rapport 2.1), Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Denis BAUD (jusqu'au rapport 2.6), Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.2.1), Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 9.2), Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 4.7), Abdel GHEZALI (jusqu'au rapport 1.2.4), Michel JOSSE, Loïc LABORIE, Lucile LAMY, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.2), Annie MENETRIER, Franck MONNEUR (à partir du rapport 1.2.5), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Danièle TETU (à partir du rapport 1.1.6), Corinne TISSIER Beure : Philippe CHANEY Boussières : Michel POULET Busy : Philippe SIMONIN Chalezeule : Raymond REYLE Champagny : Claude VOIDEY Champoux : Norbert DUPREY (représenté par Mme Bernadette PERRIN) Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Alain CUCHE (représenté par Mme Christiane BEUCLER) Chemaudin : Jean-Yves RENOUD Deluz : Yves TARDIEU Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Grandfontaine : Jean JOURDAIN La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Philippe CHANAU Mamirolle : Jacques-Henry BAUER (jusqu'au rapport 1.1.6) Marchaux : Bernard BECOULET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Denis JOLY (jusqu'au rapport 2.1) Montfaucon : Pierre CONTOZ, Jean-Marie VERNET Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU Morre : Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX (à partir du rapport 1.1.2) Novillars : Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE Pugey : Marie-Noëlle CAMBIER Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Roland BARDEY, Michel SCHNAEBELE Routelle : Claude SIMONIN (représenté par M. Pierre DAGON LARTOT) Saône : Bernard GUYON Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Nicole BARBEAU (représentée par Mme Christine MESNIER) Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Jacques SIFFERLIN Torpes : Denis JACQUIN (représenté par M. Gérard PIERLOT) Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.6)

**Étaient absents :** Auxon-Dessous : Jacques THIEBAUT Auxon-Dessous : Michel BITTARD Besançon : Catherine BALLOT, M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Claude CHEVAILLER, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Françoise FELLMANN, Vincent FUSTER, Paulette GUINCHARD, Sylvie JEANNIN, Sébastien MAIRE, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Jacques MARIOT, Bruno MEDJALDI, Frédérique MOZER, Jocelyne GIROL, Jacqueline PANIER, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Joëlle SCHIRRER, Nicole WEINMAN Beure : Pierre JACQUET Boussières : Bertrand ASTRIC Braillans : Alain BLESSEMAILLE Chaleze : Josseline SEITZ Chatillon le Duc : Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Genes : Gabriel JANNIN Grandfontaine : Richard SALA Larnod : Martine BERGIER Le Gratteris : Nicole JANNIN Mamirolle : Dominique MAILLOT Miserey Salines : Marcel FELT Morre : Jean-Michel CAYUELA Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Jacques TERVEL, Annick CHARPY Pirey : Claude BARTHOD-MALAT Saône : Christelle PETITJEAN Thise : Claude BULLY Thoraise : Jean-Paul MICHAUD Vaire le Petit : Jean-François THIEBAUD Vorges les Pins : Charles BATISTE

**Secrétaire de séance :** Emmanuel DUMONT

**Procurations de vote :**

Mandants : J. Thiebaut, M. Bittard, C. Ballot, T. Beneteau de Laprairie, A. Chauvet, R. Chavin-Simonot, J-C Chevailler, Y-M Dahoui, J-J Demonet, F. Fellmann, D. Gendraud (à partir du rapport 5.1), P. Guinchard, S. Jeannin, S. Maire, F. Monneur (jusqu'au rapport 1.2.4), D. Tetu (jusqu'au rapport 1.1.5), P. Jacquet, B. Astric, J. Seitz, J-P Dillschneider, J-H Bauer (à partir du rapport 1.1.7), D. Joly (à partir du rapport 2.2), J-M Cayuela, C. Barthod-Malat

Mandataires : J. Canal, S. Rutkowsky, B. Cypriani, P. Bontemps, E. Alauzet, M-O Crabbe-Diawara, J-L Fousseret, E. Dumont, J-C Roy, B. Falcinella, C. Tissier (à partir du rapport 5.1), D. Poissenot, A. Ghezali, F. Presse, D. Baud (jusqu'au rapport 1.2.4), L. Lamy (jusqu'au rapport 1.1.5), P. Chaney, M. Poulet, G. Baulieu, A. Avis, J-P Martin (à partir du rapport 1.1.7), A. Baverel (à partir du rapport 2.2), G. Vallet, R. Stepourjine

**Objet :** Création d'une direction de projet TCSP

## Création d'une direction de projet TCSP

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2006	Montant BP 2006 : /
Imputation :	Montant de l'opération : 60 000 € (sur 12 mois)
	Solde après cette opération : /

Le Conseil de Communauté s'est prononcé en décembre 2005 sur la réalisation du TCSP sur le fondement des conclusions de l'étude d'opportunité-faisabilité d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) d'agglomération et du planning de réalisation. Le 10 février, afin de financer ce projet estimé à environ 155 M€ HT (valeur 2004), le taux de Versement Transport (VT) a été augmenté à 1,30 %.

Désormais, ce projet va rentrer dans sa phase opérationnelle. Si certaines des études préliminaires sont d'ores et déjà lancées (étude d'insertion fonctionnelle et urbaine ; étude d'expertise du matériel roulant) par la Direction des "Transports et Infrastructures de Déplacements", afin de respecter le planning, la Communauté d'Agglomération va à présent devoir assurer le pilotage opérationnel d'un projet qui allie à la fois la mise en oeuvre d'un système de transport complexe et la réalisation de grands travaux de génie civil.

Dans ce contexte, il apparaît judicieux d'identifier le profil du potentiel « Directeur de Projet TCSP » qui aura la charge de monter l'équipe opérationnelle de la maîtrise d'ouvrage.

En effet, les différentes expériences françaises ont montré que le choix du pilote du projet est préalable à la constitution de l'équipe opérationnelle de suivi du projet, tant en interne qu'en externe (quel que soit le type de maîtrise d'ouvrage retenu). Pour exemple, dans certaines agglomérations, des Directeurs de Projets embauchés par la collectivité ont vu leur poste évoluer vers la Direction d'une SEM constituée postérieurement et spécialement pour réaliser le TCSP.

### **Définition du profil du « Directeur du Projet TCSP »**

Le « Directeur du projet » devant définir la constitution de son équipe opérationnelle, et au regard des délais de la phase I du TCSP (5-7 ans) et de l'avancée des études pré-opérationnelles en cours, ce cadre devra être recruté courant 2006, idéalement en début de 3<sup>ème</sup> trimestre 2006. Ce délai est nécessaire pour que la fin d'année 2006 soit consacrée à la prise de connaissance du projet (études passées et en cours) et au montage de l'équipe opérationnelle pour une constitution début 2007.

Les compétences requises d'un tel poste :

- expérience indispensable de pilotage de grands projets de travaux publics, notamment TCSP,
- bonne connaissance du monde des transports publics,
- ingénieur de haut niveau en travaux publics ou génie civil,
- excellente connaissance des procédures liées aux enquêtes publiques liées à des grands projets,
- expérience du travail dans des secteurs où les jeux d'acteurs sont complexes,
- aptitudes au management d'équipes pluridisciplinaires, tant en interne qu'en externe, notamment avec des équipes de maîtrise d'œuvre et/ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- expérience du montage d'équipes et structures projet,
- capacité de négociation,
- ...

Il s'agit d'un poste qui serait ouvert pour la durée du projet, de sa conception à sa livraison. Pour mémoire, la première phase est estimée à 5-7 ans ; la deuxième est estimée à 5 ans supplémentaires, portant la durée totale du projet à 10-12 ans. Le poste peut faire l'objet d'une mission de 5-7 ans renouvelable pour la phase 2. Il peut s'agir d'un poste contractuel ou d'un poste statutaire.

Au regard du profil demandé, le recours à un cabinet de recrutement paraît nécessaire.

### **Définition du positionnement du « Directeur du Projet TCSP »**

Dans un premier temps, le positionnement d'un tel poste au sein de la structure C.A.G.B pourrait être le suivant :

1. Un positionnement dans l'organigramme :

Au regard de l'importance du projet et de la nécessité d'avoir une prise de décision rapide, notamment en phase opérationnelle (travaux), ce poste devrait être rattaché directement au DGS.

2. La coordination avec la Direction des Transports

Le Directeur de Projet n'est généralement pas rattaché hiérarchiquement à la Direction des Transports de la Collectivité : celle-ci conserve la charge de la gestion de l'existant et le Directeur des Transports, s'il était fonctionnellement supérieur hiérarchique du Chef de Projet, deviendrait de fait le Directeur de Projet.

En revanche, le rattachement proposé à la Direction Générale devra cependant prendre en compte l'indispensable coordination avec la Direction des Transports. En effet, l'exploitabilité du TCSP comme outil du réseau GINKO à terme est une partie intégrante du projet TCSP, au même titre que les questions de voirie ou de génie civil. A ce titre, la Direction des Transports aura pour rôle d'assurer le fonctionnement et la cohérence du projet avec le réseau GINKO, tant en phase de travaux (adaptabilité du réseau) qu'à sa livraison (site propre fonctionnel et exploitable).

3. Un projet à concevoir dans la transversalité

Le positionnement du Directeur de Projet, au sein de la structure, doit conforter le statut transversal d'un projet appelé à mettre à contribution l'ensemble des services de la collectivité, tant les compétences que les services ressources. En fonction du montage opérationnel choisi, les services actuels de la collectivité seront certainement amenés à être renforcés.

### **Décision à prendre**

Du fait des délais, les éléments fournis ci-dessus semblent suffisants pour engager une démarche de recrutement d'un cadre supérieur qui aura pour mission le montage et le pilotage de l'équipe opérationnelle du projet TCSP.

Il est donc nécessaire dès à présent de décider du lancement et des modalités de la procédure de recrutement de ce cadre et de prévoir les conditions matérielles de son accueil en 2006.

**A l'unanimité, l'abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :**

- la création d'un poste de **Directeur du projet TCSP** sur cadre d'emploi des ingénieurs,
- le recours à un cabinet de recrutement.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97

Contre : 0

Abstention : 1



PREFECTURE DU DOUBS  
DCLE 1 REÇU LE

7 JUIL. 2006

Pour extrait conforme,

*Cocqueret*  
Le Président

Délibération du lundi 26 juin 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon